

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction Générale des
Services Techniques

U14

Séance publique du mercredi 29 juin 2022

Convoqué le jeudi 23 juin 2022, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAFF, Laurent NOEL, Délia TOUMI, Grégory BOULORD, Carole LAFON, Belkacem OUCHEN, Chaouki ABSSI, Ibrahima NDIAYE, Sofia MANSERI, M'Hamed BINAKDANE, Sonia BLANC, Christian DESCHENES, Céline LANOISELEE, Zine BOUKRICHE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Fabienne MOREAU, Mohamed DDANI, Mariama GASSAMA, Isabelle TITTI DINGONG, Ahcen MEHARGA, Laetitia GHIRARDI, Sinan KARAKUS, Christelle NEDELEC, Philippe HALLAIS

Etaient représentés :

Phillippe CLOCHETTE représenté par Carole LAFON, Zineb ZOUAOUI représentée par Chaouki ABSSI, Christophe BERNIER représenté par Laurent NOEL, Alexandra D'ALCANTARA représentée par Grégory BOULORD, Roger DUGUE représenté par Yasmina ATTAFF, Isabelle MASSARD représentée par Belkacem OUCHEN, Maria Bianca FERNANDEZ représentée par Céline LANOISELEE, Nadia MOUADDINE représentée par Patrice LECLERC, Richard MERRA représenté par Délia TOUMI, Aurélie REMACLE représentée par Zine BOUKRICHE, Elsa FAUCILLON représentée par Mariama GASSAMA, Karine CHALAH représentée par Ahcen MEHARGA, Ibrahima DIALLO représenté par Sinan KARAKUS

Absents excusés :

Jacques BRIFFAULT

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 42

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Consolidation de la stratégie alimentation durable de la ville de Gennevilliers, candidature à l'appel à projets national "projet alimentaire territorial (PAT) en émergence"

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le contenu de l'Appel à projets en faveur des Projets Alimentaires de Territoire publié par l'Etat le 25 avril 2022,

Considérant qu'avec 27 % de la population sous le seuil de pauvreté, l'accessibilité devient également un enjeu de santé alimentaire, ces personnes étant particulièrement exposées à des carences liées à la malnutrition,

Considérant l'impact de l'alimentation sur nos écosystèmes, avec une activité responsable de 24 % des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions multiples aux conséquences néfastes pour la santé humaine et la biodiversité,

Considérant l'ampleur du gaspillage alimentaire, 30% de la nourriture cuisinée en restauration collective en moyenne, et plus de 10 millions de tonnes de nourriture qui sont jetées chaque année en France, équivalent 16 milliards d'euros,

Considérant que l'agriculture française est en souffrance, avec une situation qui se dégrade depuis plusieurs décennies,

Considérant l'engagement de la ville à travers plusieurs objectifs opérationnels du projet de mandat dont la justice sociale / santé alimentaire, la préservation de l'environnement, la sensibilisation aux enjeux alimentaires,

Considérant, par le biais de cette candidature, la volonté de la commune de :

Accusé de réception en préfecture
092-219200367-20220629-DE-U14-29062022-DE
Date de télétransmission : 06/07/2022
Date de réception préfecture : 06/07/2022

- de consolider la stratégie alimentaire entreprise par Gennevilliers pour la mandature 2020-2026 et les partenariats afférents
- de renforcer la visibilité des actions portées par la Ville en faveur de l'accès à l'alimentation durable
- d'obtenir des co-financements, à commencer par l'appel à projet de la DRIAAF objet de la présente note

Vu l'avis de la Commission intéressée,

DELIBERE

Article 1 : D'approuver le projet alimentaire territorial (orientations stratégiques, plan d'action, plan de financement)

Article 2 : D'autoriser le Maire à déposer le Projet alimentaire territorial pour labellisation auprès du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Article 3 : D'autoriser le Maire à mener toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de la présente délibération.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le

Affiché le

Exécutoire le

Le Maire
Patrice LECLERC



Signé électroniquement le
Le 1 juillet 2022

Accusé de réception en préfecture
092-219200367-20220629-DE-U14-29062022-DE
Date de télétransmission : 06/07/2022
Date de réception préfecture : 06/07/2022